



## **COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUILLET 2021**

*Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Locales*

**L'an deux mil vingt-et-un, le 29 juillet, à 20 heures 00,**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par le Maire conformément à l'article L.2121-10 du Code général des collectivités territoriales le 23 juillet 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de la commune, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc GRANGE, Maire

**PRESENTS : 12**

**ABSENTS EXCUSES : 10**

**ABSENTS : 1**

**xxxxxx**

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal a :

1. Validé la modification du règlement intérieur des activités périscolaires,
2. Approuvé l'avenant n° 2 à la convention d'adhésion au service commun d'autorisation du droit des sols,
3. Approuvé la convention de prêt de liseuses par la médiathèque.

Le Maire,

Jean-Marc GRANGE